Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 25 (1961)
Heft: 99-100

Rubrik: Mélanges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MÉLANGES

NOTE SUR LE VERS 1166 DU *TESTAMENT* DE VILLON

La meilleure édition de l'œuvre de Villon est incontestablement celle d'Auguste Longnon, revue par Lucien Foulet et publiée dans la collection des *Classiques Français du moyen âge* (4e édition, Paris, 1932). Malgré tous les soins de ces érudits, l'édition définitive de Villon n'a pas encore paru, et à présent il faut s'en rapporter aux modifications du texte proposées par M. A. Burger dans son *Lexique de la Langue de Villon* (Genève-Paris, 1957, p. 12-30) et par M. F. Lecoy dans *Notes sur le Texte ou l'interprétation de quelques vers du Testament de Villon*[1]. L'on reproche à cette édition son éclectisme ; elle repose sur les quatre sources essentielles sans en prendre aucune pour base. La leçon choisie est celle qui a semblé préférable à Longnon et à Foulet. Non seulement cette méthode est trop subjective, mais aussi elle a le défaut de ne pas faire ressortir suffisamment la supériorité du ms. C. Bon nombre des modifications suggérées par M. Burger et M. Lecoy visent à rétablir une leçon de C. A leurs observations peut s'ajouter la suivante :

> Si ne suis je pas qui leur donne,
> Mais de tous enffans sont les meres,
> Et Dieu, qui ainsi les guerdonne,
> Pour qui seuffrent paines ameres.
>
> (*Le Testament*, vv. 1166-9).

L'on retrouve la construction latine *ego sum* (*qui*)... en espagnol : *yo soy* (*que*)... et en italien : *sono io* (*che*), mais non pas en français, où la tournure dès les plus anciens textes est *Ce suis je* (*qui*)..., employée d'ailleurs par Villon dans le *Debat du Cuer et du Corps :*

Qu'est ce que j'oy ? — Ce suis je ! — Qui ? — Ton cuer... Ce n'est qu'au XVIe siècle que la locution moderne *C'est moi* (*qui*)... connue depuis la fin du XIVe siècle l'a emporté. Or, le ms. C porte pour le vers

1. In *Romania*, 1959, p. 493-514.

1166 du *Testament Se ne suis je pas qui...*, la graphie *Se* pour *Ce* étant banale. L'on peut comparer pour la construction les exemples suivants :

Ce ne suis je pas qui suis roy... (J. Chartier, *Chronique*)
Ce ne suis je point qui ay travaillé... (Calvin, *Institution*)

que cite Foulet dans un article sur cette expression [1], et il est curieux qu'il ne semble pas l'avoir reconnue dans ce passage de Villon. A noter d'ailleurs que le *Ce* cadre mieux avec le deuxième et le troisième vers : *Ce... sont les meres Et Dieu* (le ms. A porte *C'est Dieu*), sans être essentiel en ce qui les concerne. Dans *c'est* suivi d'un substantif nous avons affaire à une locution indépendante originairement de la série *Ce suis je, c(e) es tu, c(e) est il* etc., et où le rôle de *ce* est celui, non d'un attribut sans lequel l'expression ne serait pas complète, mais celui d'un sujet pronominal, donc facultatif d'après les habitudes de la langue médiévale (d'autant plus qu'il ne s'agit ici que du sujet grammatical). Ainsi, le *ce* qui était de mise dans *ce suis je* etc., ne l'était pas dans *c'est* suivi d'un substantif, et à côté de... *ce sont femmes diffamees* (*Le Test.*, v. 576), Villon avait la faculté d'écrire... *pas ne sont sornetes* (*Le Test.*, v. 653), mais non pas, à côté de *Ce suis je qui...*, *Je ne suis pas qui...* Le *Si* du début de cette strophe, que Burger glose *pourtant*, est donc à remplacer par *Ce*. La leçon adoptée par l'édition Longnon-Foulet (aussi par celle de Thuasne) ne fait que perpétuer l'erreur commise par AIF [2].

Il se peut fort bien que d'autres détails de ce genre n'aient pas encore été signalés, et il est évident que le problème difficile de l'édition des œuvres de Villon est à reprendre à partir de la base, quelque bonne que soit celle de Longnon-Foulet dans son ensemble.

John Fox.

1. *Comment on est passé de « ce suis je » à « C'est moi »*, in *Romania*, 1921, p. 46-83, p. 79.
2. Ce n'est pas l'unique occasion où il faut préférer la leçon de C à celle des trois autres sources réunies, voir F. Lecoy, *op. cit.*, p. 514.